

**APPEL À CONTRIBUTIONS
POUR UNE ÉVALUATION / UN BILAN DE QUALITÉ**

| | |
|---|---|
| INTITULE DE L'ÉVALUATION | Évaluation à mi-parcours du FEDER, du FC et du FTJ 2021-2027 |
| DG CHEF DE FILE – UNITE RESPONSABLE | DG REGIO – Unité B2 Évaluation et Semestre européen |
| CALENDRIER INDICATIF (DATE DE COMMENCEMENT ET DATE D'ACHEVEMENT PREVUES) | T2 2023 – T4 2024 |
| INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES | https://ec.europa.eu/regional_policy/policy/evaluations_fr |

Le présent document est publié à titre purement informatif. Il ne préjuge pas de la décision finale de la Commission quant à la poursuite de cette initiative ou à son contenu final. Tous les éléments de l'initiative décrits dans le présent document, y compris son calendrier, sont susceptibles d'être modifiés.

A. Contexte politique, finalité et périmètre de l'évaluation

Contexte politique

La politique de cohésion est l'une des principales politiques d'investissement de l'UE. Elle cible toutes les régions et villes de l'Union européenne afin de: i) soutenir la création d'emplois; ii) renforcer la compétitivité des entreprises; iii) promouvoir la croissance économique; iv) encourager le développement durable; v) réduire les inégalités sociales et territoriales; et vi) améliorer la qualité de vie des citoyens.

Pour atteindre ses objectifs et répondre au large éventail de besoins de développement dans toutes les régions de l'UE, la politique de cohésion mobilisera au cours de la période de financement 2021-2027 des investissements pour un montant total de 545 milliards d'EUR, dont 378 milliards seront financés par l'UE. Ces fonds visent à favoriser une convergence socio-économique durable; la cohésion territoriale; une Europe sociale et inclusive; et une transition écologique et numérique harmonieuse et équitable, en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté.

La politique sera mise en œuvre au moyen de trois fonds principaux relevant du mandat de la DG REGIO: le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds de cohésion (FC) et le Fonds pour une transition juste (FTJ).

Conformément à l'article 45 du règlement (UE) 2021/1060 (RPDC 2021), la Commission européenne doit procéder à une évaluation à mi-parcours afin d'examiner l'efficacité, l'efficience, la pertinence, la cohérence et la valeur ajoutée de l'UE de chaque Fonds d'ici la fin de 2024 au plus tard.

Finalité et périmètre

L'objectif de cette évaluation est d'évaluer la mise en œuvre et l'état d'avancement du FEDER, du FC et du FTJ pour la période 2021-2027, dans le but de fournir des éléments probants à l'appui de l'examen des programmes après 2024 et de la préparation de la politique post-2027. Conformément aux lignes directrices pour une meilleure réglementation, l'évaluation couvrira les cinq critères d'évaluation (efficacité, efficience, pertinence, cohérence et valeur ajoutée de l'UE du FEDER/FC/FTJ), de manière aussi détaillée que possible.

La Commission est tenue de procéder à cette évaluation d'ici la fin 2024, lorsque les données sur la mise en œuvre seront limitées. Dans ce contexte, l'évaluation à mi-parcours comportera deux volets principaux:

1. un inventaire des analyses terminées et en cours menées en interne par la Commission; et
2. une étude visant à «comblers les lacunes», axée sur l'analyse: i) des données et matériels disponibles en matière de programmation et de mise en œuvre; ii) des nouveaux éléments du cadre d'action pour la période 2021-2027; et iii) de l'interaction entre les fonds et les autres instruments de l'UE.

B. Amélioration de la réglementation

Stratégie de consultation

La stratégie de consultation combine trois activités différentes à mener dans le cadre de l'étude visant à «comblers les lacunes». Ces trois activités distinctes seront les suivantes: i) une enquête en ligne. ii) une série d'entretiens non structurés; et iii) un séminaire de validation.

Les parties prenantes identifiées seront contactées directement, en s'appuyant sur le réseau d'évaluation de longue date de la DG REGIO avec les États membres.

Compte tenu des contraintes de temps, de la portée limitée et du chevauchement avec l'évaluation ex post de la politique de cohésion pour la période 2014-2020, aucune consultation publique n'est prévue.

Un rapport résumant toutes les activités de consultation sera établi et les résultats de ces dernières seront intégrés dans la version finale du rapport d'évaluation que la Commission élaborera à l'issue de l'évaluation.

Raisons de la consultation

L'objectif de la stratégie de consultation est de recueillir des contributions pour répondre aux questions d'évaluation recensées, combler les lacunes en matière de connaissances et valider les conclusions préliminaires.

Public cible

Les activités de consultation cibleront les principales parties prenantes directement associées à la programmation et à la mise en œuvre des activités relevant de la politique de cohésion pour la période 2021-2027, telles que les

autorités de gestion, les organismes centraux de coordination, les organismes intermédiaires et les organismes de suivi et d'évaluation. Elles cibleront également des experts en matière de politique de cohésion ainsi que des fonctionnaires de la Commission et d'autres institutions et organes de l'UE.

Collecte de données et méthodologie

L'évaluation portera sur la conception, la programmation et la mise en œuvre du FEDER, du FC et du FTJ à partir du 1^{er} janvier 2021 dans les 27 États membres et dans toutes les catégories de régions. Elle s'appuiera sur les informations qualitatives et quantitatives communiquées par les autorités de gestion en ce qui concerne les dotations, les dépenses et les indicateurs de réalisation et de résultat, ainsi que sur les études et documents pertinents publiés par la Commission.

Les données de suivi, régulièrement publiées sur la [plateforme de données ouvertes sur la cohésion](#), feront l'objet d'une évaluation jusqu'aux dernières transmissions disponibles des États membres et des autorités de gestion. La communication des données financières est disponible chaque année le 31 janvier, le 30 avril, le 31 juillet, le 30 septembre et le 30 novembre pour les indicateurs financiers (les deux dernières dates de soumission sont remplacées par le 31 octobre pour Interreg uniquement). La déclaration des valeurs des indicateurs de sortie et de résultat est disponible deux fois par an, le 31 janvier et le 31 juillet.